



INFORMATIONS



ATTENTION LE COVID REVIENT

L'augmentation du nombre de cas doit inciter à mettre en place des mesures de prévention.

Un report de match n'est envisageable que si 4 cas positifs (3 en futsal et en foot à effectif réduit) ont été enregistrés sur 7 jours glissants au sein d'une catégorie ou si l'ARS impose un isolement des cas contact avérés.

Les justificatifs doivent être transmis au district

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.